

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA
N° 917/Imm.

Astrida, le 27 avril 1951.



Monsieur le Docteur,

Suite à votre lettre du 18 avril 1951, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir, la somme de 80,- francs montant des droits de chancellerie dus pour la délivrance de ce document.

Veillez agréer, Monsieur le Docteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Agent Territorial, HOEYBERGHS,

A Monsieur le Docteur Carlo SIRRI
Médecin de la SOMUKI
à

R U T O N G O (KIGALI).